



QUESTION : Comment obtenir la garde exclusive de ses enfants ?

Conseils pratiques publié le 19/09/2023, vu 999 fois, Auteur : [Cabinet GC](#)

La garde exclusive des enfants est une modalité de résidence qui permet à un parent d'avoir la charge principale de ses enfants après un divorce ou une séparation.

La garde exclusive des enfants est une modalité de résidence qui permet à un parent d'avoir la charge principale de ses enfants après un divorce ou une séparation. Cela signifie que les enfants vivent chez ce parent la plupart du temps, et qu'il exerce seul l'autorité parentale. Le parent qui n'a pas la garde exclusive a un **droit de visite et d'hébergement**, généralement un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

COMMENT OBTENIR LA GARDE EXCLUSIVE DES ENFANTS ?

Pour **demander la garde exclusive des enfants**, il faut saisir [le juge aux affaires familiales \(JAF\)](#) qui va statuer en fonction de l'intérêt des enfants. Le juge va prendre en compte plusieurs critères, tels que :

- L'âge et le degré de maturité des enfants
- Les liens affectifs des enfants avec chaque parent
- La capacité de chaque parent à assurer le bien-être matériel et moral des enfants
- Les souhaits exprimés par les enfants, s'ils sont en âge de discernement
- La situation géographique et professionnelle de chaque parent
- L'existence de violences ou de conflits entre les parents

Le juge peut ordonner une enquête sociale ou une expertise psychologique pour évaluer la situation familiale. Il peut aussi entendre **les enfants** s'ils le demandent ou s'il l'estime nécessaire.

Le juge va privilégier **la garde exclusive** si l'un des parents est dans l'incapacité d'assurer son rôle éducatif, s'il présente un danger pour les enfants, ou si les parents sont dans une situation de conflit permanent qui nuit à l'équilibre des enfants.

QUELS SONT LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DE LA GARDE EXCLUSIVE ?

La **garde exclusive** présente des avantages et des inconvénients, tant pour le parent qui l'obtient que pour celui qui ne l'obtient pas.

Pour le parent qui a la garde exclusive, les avantages sont :

- Il peut prendre seul **les décisions importantes** concernant les enfants, sans avoir à consulter l'autre parent ;
- Il peut **bénéficier d'une pension alimentaire** versée par l'autre parent pour contribuer aux

frais d'éducation et d'entretien des enfants ;

- Il peut bénéficier **d'avantages fiscaux**, tels que le quotient familial ou la demi-part supplémentaire.

Les inconvénients sont :

- Il doit assumer seul la charge quotidienne des enfants, ce qui peut être épuisant et stressant ;
- Il doit **respecter le droit de visite et d'hébergement** de l'autre parent, ce qui peut être source de conflits ;
- Il doit veiller à maintenir le lien entre les enfants et l'autre parent, ce qui peut être difficile si les relations sont tendues.

Pour le parent qui n'a pas la garde exclusive, les avantages sont :

- Il peut profiter pleinement des moments passés avec les enfants ;
- Il peut **se consacrer à sa vie personnelle et professionnelle** ;

Les inconvénients sont :

- Il doit **verser une pension alimentaire** au parent qui a la garde exclusive, ce qui peut peser sur son budget ;
- Il doit se plier au rythme imposé par le parent qui a **la garde exclusive**, ce qui peut être contraignant ;
- Il doit accepter de voir ses enfants moins souvent, ce qui peut être douloureux ou générer un **sentiment de culpabilité**.

CONSEILS POUR RÉUSSIR LA GARDE EXCLUSIVE

Pour réussir la garde exclusive, il est important de respecter quelques principes :

- Agir dans **l'intérêt des enfants**, en évitant de les impliquer dans le conflit parental ou de les utiliser comme des armes
- Communiquer avec l'autre parent, en établissant un dialogue constructif et respectueux sur les **questions relatives aux enfants**
- Soutenir les enfants, en leur offrant un cadre sécurisant et affectueux, en respectant leur rythme et leurs besoins, et en favorisant leur épanouissement personnel
- Se faire accompagner, en sollicitant l'aide d'un professionnel (**Avocat Divorce**, médiateur, psychologue, etc.) ou d'un proche (famille, ami, association, etc.) pour faire face aux difficultés ou aux émotions.